

LA FUSION EN QUESTION(S)

Réunion d'information et d'échange.
Jeudi 30 mars 2017.



MOBILITÉ FORCÉE?

- Université de Lorraine (Fusion Nancy/Metz) : nécessité pour certain·e·s agent·e·s de candidater sur leurs postes en raison de la fusion (4 chef·fe·s -> 1 chef·fe)
- Université de Grenoble : agent·e·s contraint·e·s à candidater sur de nouveaux postes.
- Les agent·e·s dont les missions seront redéfinies devront participer à une campagne de mobilité, même s'ils ne souhaitent pas quitter leur poste.

TEMPS DE TRAVAIL, PRIMES, CONGÉS ?

- Université de Lorraine : alignement du temps de travail « à la moyenne » : 36.5h sans compensation (pour ceux qui étaient à 35h) + pointeuse pour tous !

Alignement progressif des primes par le haut.

- Université de Grenoble : période de transition au cours de laquelle des agent·e·s au sein d'un même service n'avaient pas le même temps de travail.

PERSPECTIVES DE CARRIÈRES ?

- Université de Lorraine : les agent·e·s ayant vocation à prendre des responsabilités ont dû « muter » sur Nancy. Insidieusement, très peu de promotions à Metz.
- Université de Grenoble : certaines affectations vécues comme des régressions, cas d'appauvrissement du contenu du poste et espoirs de promotions déçus.
- Extrait projet : « *internationaliser les recrutements et les carrières, pour les missions académiques mais également pour le staff managérial, et mettre en place une politique ambitieuse de gestion des carrières* »

STATUTS ?

- Avenir des contractuel·le·s ? Avenir des statuts de fonctionnaires d'état ?
- Extrait projet : *« le développement d'une stratégie de ressources humaines répondant à des standards internationaux est actuellement contraint par un certain nombre de difficultés inhérentes au système français: autonomie limitée par les procédures nationales de recrutement, segmentation des disciplines et prérogatives du Conseil National des Universités (CNU) en matière d'avancement de carrière des enseignants-chercheurs, parcours/promotions gérés au niveau national qui rendent difficile la mise en place d'une véritable **politique autonome de gestion des carrières, grilles salariales** peu compétitives, notamment pour les séniors. »*

COÛT DE RESTRUCTURATION ?

- Université de Lorraine : prélèvement d'une « contribution universelle » de 10 % sur tous les crédits des labos pour financer les 16 directions centrales.
- Extrait monde diplo : « *sur les mille postes créés en 2015 par le gouvernement pour l'enseignement supérieur, 348 ont été dévolus au fonctionnement de ces nouvelles structures [les universités fusionnées]* »
- Désorganisation administrative, manque de moyens pour exercer les missions, conséquences sur la santé ...

A QUI PROFITE L'IDEX ?

Dans le projet, 3 axes stratégiques sont précisés avec les défis à venir pour chacun :

Thème 1 : Biologie et santé

- Dynamique multi-échelles des systèmes vivants
- Santé individualisée

Thème 2 : Sciences et ingénierie

- Manufacturing
- Transport et mobilité
- Partage de l'énergie
- Image

Thème 3 : Humanité et urbanité

- Risques et Environnements
- Sociétés numériques
- Patrimoine, mémoire et évolution

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE DANS L'IDEX ?

- « *La **concentration des moyens** sur les trois grands thèmes et un nombre restreint de Programmes, sur lesquels les actions transversales viennent en soutien, associée à une procédure aboutie de codécision avec les partenaires permettra de maximiser l'impact de ces fonds au regard de nos objectifs de performance, rayonnement et attractivité et de structuration du site. »*
- « *Les **engagements pris par les établissements** seront mis à jour annuellement »* Quel sera l'impact de ces engagements sur la formation et la recherche hors périmètre IDEX ?

IDEX : qui finance quoi ?

- Dans le projet, moins de 80 millions sur 4 ans de l'IDEX proprement dit (voire encore moins) contre une contribution d'un peu moins de 800 millions d'euros des établissements membres et 170 millions des partenaires (collectivités territoriales / sociaux économiques)
- Quoi ? Refus du président de l'UDL de fournir les annexes financières du projet car « *elles sont caduques puisque la dotation n'était pas connue.* »

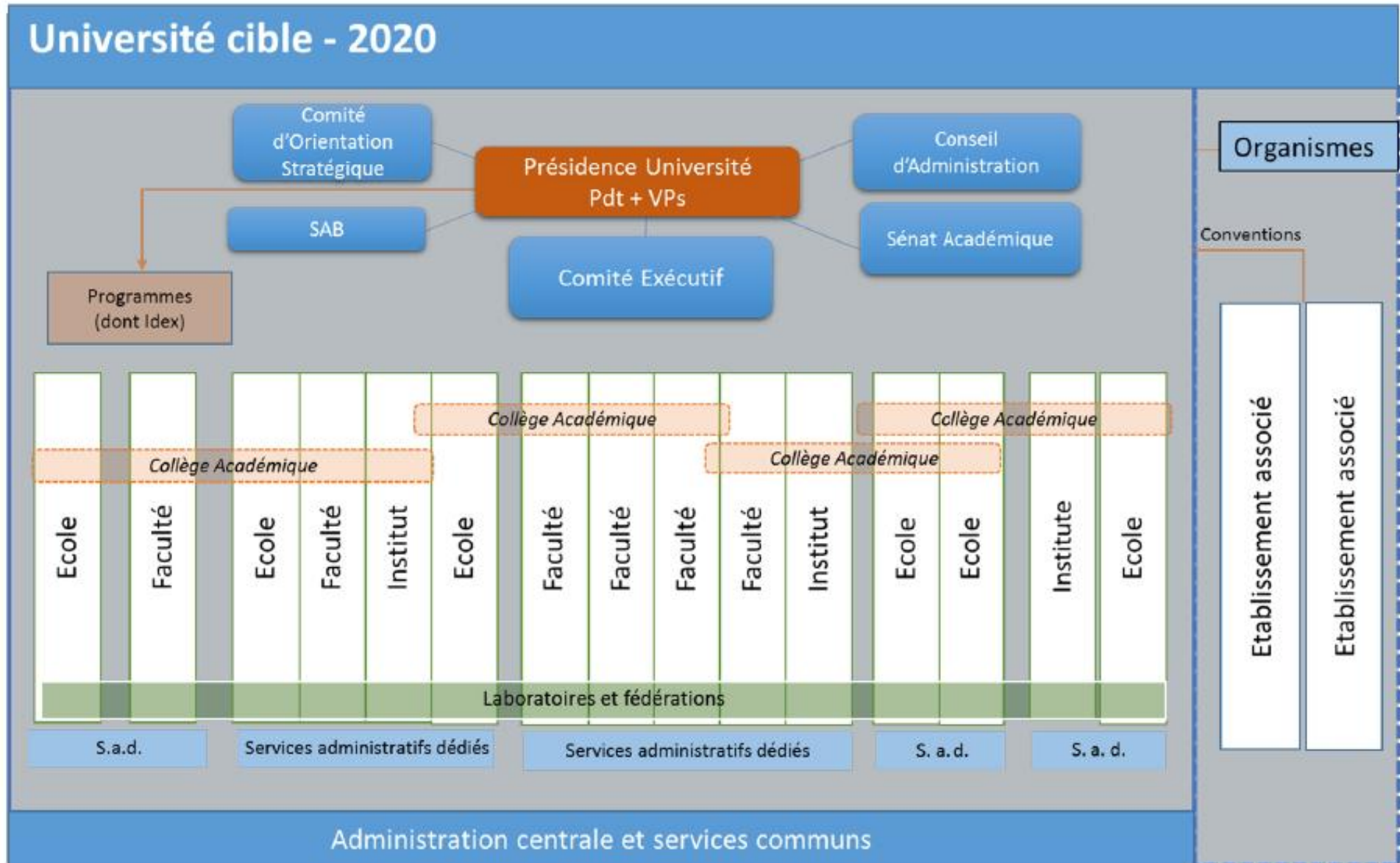
Récapitulatif des ressources de l'Initiative sur quatre ans

		Ressources mobilisées pour le projet d'Initiative sur quatre ans (en M€)	Budget consolidé du membre de l'Initiative sur quatre ans (en M€)		
Total		1 115,77 M€			
Financement PIA 1 & 2	Financement IDEX/I-SITE	79,762 M€	150,871 M€		
	Part du financement des projets du PIA (hors IDEX/I-SITE) qui seront gérés par l'Initiative et qui contribueront à son budget	67,454 M€			
	Part du financement des projets du PIA (hors IDEX/I-SITE) qui ne seront pas gérés par l'Initiative mais qui contribueront à son budget	3,655 M€			
Contribution des membres de l'Initiative	Contribution des établissements d'enseignement supérieur membres de l'Initiative	515,273 M€	793,908 M€	3 638,657 M€	4 467,457 M€
	Contribution des organismes de recherche membres de l'Initiative	278,635 M€		828,800 M€	
	Contribution des autres membres de l'Initiative	0,000 M€		0,000 M€	
Contribution des partenaires extérieurs à l'Initiative	Contribution des collectivités territoriales	87,358 M€	170,991 M€		
	Contribution des partenaires du monde socio-économique extérieurs à l'Initiative	68,773 M€			
	Contribution des autres partenaires extérieurs et autres ressources	14,860 M€			

QUELLE RESTRUCTURATION ?

- « *L'Université intégrée, créée au 1er janvier 2020, comprendra une **quinzaine de composantes internes (Ecoles/Facultés/Instituts)** bénéficiant d'une grande autonomie, basée sur des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels soumis à des évaluations régulières. »*
- « *Notre ambition est de créer d'ici 2020 une **université nouvelle, unique et intégrée**, reposant sur un **statut novateur et simplifié** qui permettra de rationaliser le pilotage de toutes les activités de l'Université de Lyon, puisqu'elle aura toutes les prérogatives d'une université à part entière : **inscrire les étudiants, délivrer les diplômes, être l'employeur de tous les personnels et le seul récipiendaire des fonds public.** »*

QUELLE RESTRUCTURATION ?



QUI DÉCIDE DE QUOI ?

- *« Une université avec une gouvernance forte, un pilotage central affirmé qui définit la stratégie académique, procède à l'allocation des moyens RH et financier, et pilote une démarche qualité guidée par des standards internationaux. »*
- *« Un Président, élu par le CA, avec un large appel d'offre national et international lancé par un Search Committee, et ayant de fortes prérogatives, entouré d'une équipe resserrée de vice-présidents. »*
- *« Un Conseil d'Administration avec une dimension stratégique, qui procède à l'allocation des moyens et prend les décisions relatives au développement de l'Université. »*

Une grande autonomie des composantes ?

Tab. P. - Affectation des compétences

Compétences	Réparties	Déjà transférées	Transférées à 4 ans	Transférées à 10 ans
Recrutement des personnels permanents	X		X	
Rémunération des personnels permanents	X		X	
Gestion des ressources	X		X	
Gestion des contrats de recherche	X		XC*	

Gestion de la PI	X	X	X	
Gestion des partenariats	X	X	XC*	
Relations internationales	X	X	X	
Inscription des doctorants		X	X	
Inscription des étudiants de Master	X		X	
Inscription des étudiants de Licence	X		X	
Gestion des étudiants	X		XC*	
Délivrance des diplômes	X	X	XC*	
Politique de Recherche	X	X	X	
Écoles doctorales		X	X	
Organisation des enseignements et des activités pédagogiques	X	X	XC*	

*XC indique que la compétence de l'Université cible sera opérée au niveau des composantes.

QUI DÉCIDE DE QUOI (IDEX)?

- « *Pilotage de l'IDEX et de ses moyens par le Directeur IDEX, nommé par le Président de l'Université de Lyon après un appel d'offre international* »
- « *Décision rapide via un COMEX IDEX resserré (composé des chefs des établissements membres du consortium jusqu'à la création de l'Université cible), qui ne peut remettre en cause les propositions du Directeur IDEX qu'avec une majorité des deux tiers.* » (Minorité de blocage 4/11 !)
- « *Expertise internationale au meilleur niveau par un Scientific Advisory Board* »

Réponse : le directeur !

FOCUS SUR L'ALLOCATION DES MOYENS POUR LES PROGRAMMES

- Ouverture d'un appel par la gouvernance sur les thèmes d'excellence identifiés et associé à un cahier des charges précis
- Proposition par un groupe projet d'un Plan de Programme
- Instruction par le Scientific Advisory Board (SAB)
- Décision de financement par le directeur de l'IDEXLYON
- Contractualisation avec l'établissement porteur du Programme
- Allocation des moyens par tranches conditionnée à la réalisation d'objectifs

CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES ?

- Risque de fermeture de petits pôles universitaires ou de délocalisation de formations.

Un des axes prioritaires de la région est de « *conforter le maillage territoriale de l'enseignement supérieur* » ; contradiction avec le volonté de concentration en 3 grand pôles !

- Évolution des frais d'inscription dans une université à « *statut novateur* » ?
- Fusion de formations (exemple à Marseille), réduisant les différentes approches disciplinaires.

Le Label IDEX pour combien de temps ?

Conditions (nécessaires mais pas suffisantes) : Le jury recommande la sélection en tant que IDEX mais demande exceptionnellement un examen au bout de deux ans, pour évaluer les deux conditions suivantes :

- Atteindre un modèle de gouvernance réaliste, qui promeut efficacement la pleine intégration des différentes composantes de l'université cible (ce qui inclut un plan clair pour la rationalisation des facultés et des collèges académiques et pour l'intégration effective des écoles d'ingénieurs/grandes écoles) et qui permette à la présidence de prendre les décisions clés nécessaires en termes de politique des ressources humaines et d'allocation des moyens.
- Mettre en œuvre une signature commune.

Si ces deux conditions minimales ne sont pas remplies, le jury recommande l'**arrêt du projet**.

ANNEXE

6A – 6B (loin de AAA)

RESUME de l'EVALUATION			Note
STRATEGIE: <i>recherche,</i>	Recherche	1. <i>Potentiel Scientifique et intensité de la recherche</i>	A
		2. <i>Qualité et possibilité de réaliser l'ambition scientifique</i>	A
Formation	Formation	3. <i>Attractivité et cohérence de l'offre de formation</i>	B
		4. <i>Education: ambition et innovation</i>	A
Ouverture et Partenariats	Ouverture et	5. <i>Partenariats économiques, exploitation des résultats, transfert de technologie</i>	A
	Partenariat	6. <i>Politique Internationale et européenne</i>	B
Gouvernance <i>Pilotage et Ressource</i>	Gouvernance	7. <i>Gouvernance actuelle</i>	B
		8. <i>Gouvernance: transformation et structuration à 4 et 10 ans</i>	B
	Pilotage	9. <i>Qualité de la feuille de route, planning et jalons associés</i>	A
		10. <i>Efficacité des procédures et du management</i>	A
Ressources	11. <i>Qualité du système d'allocation des ressources</i>	B	
	12. <i>Ambition et dynamisme de la politique des Ressources Humaines</i>	B	

Principaux points positifs de la candidature :

- un potentiel scientifique solide, qui couvre un large éventail de disciplines ;
- l'Université de Lyon a commencé à recruter des chercheurs de haut niveau, de niveau international ;
- des aspects innovants pour le renouvellement des curriculum et pratiques pédagogiques ;
- de nouvelles passerelles pour les étudiants entre universités et grandes écoles ;
- des liens bien développés avec les industriels et les collectivités publiques ;
- la marque commune se diffuse dans la communauté étudiante ;
- des outils de pilotage centralisés sont prévus pour définir la stratégie académique, allouer les ressources humaines et financières, guider le système qualité.

Principaux points négatifs de la candidature :

- l'université cible est encore trop fragmentée et la gouvernance proposée n'est pas convaincante ;
- manque d'articulation entre les composantes de cette université cible et le niveau central ;
- les organes de décision sont trop étendus ;
- malgré les progrès récents, les réalisations scientifiques ne sont pas à la mesure des investissements dans la capacité de recherche ;
- le recrutement de chercheurs "stars" reste à une échelle limitée ;
- des efforts insuffisants pour la mise en œuvre de la signature commune ;
- la stratégie internationale manque d'ambition ;
- peu de dépenses pour les activités étudiantes.

Les recommandations :

- Accélérer les progrès de la politique RH à l'échelle de la Comue.
- Investir stratégiquement dans de nouveaux domaines de recherche, au-delà de ceux couverts par le PIA ; attirer des chercheurs de niveau international. Montrer une progression dans le domaine des SHS (par exemple en augmentant le nombre d'ERC).
- Développer une stratégie, un plan d'action et des incitations claires pour développer le travail interdisciplinaire dans les 3 aires prioritaires d'excellence scientifique.
- Mettre en œuvre une stratégie internationale intégrée et ambitieuse, qui associe également les partenaires économiques et territoriaux.
- Accorder davantage de financements pour la vie de campus et les activités étudiantes.
- Trouver des indicateurs et suivre le sentiment d'appartenance de la communauté académique, y compris des étudiants.